

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1149

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et M. Pajot

-----

**ARTICLE 1ER AAA**

Compléter cet article par les mots :

« et le localisme »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le principe fondamental du localisme dans l'usage des ressources doit être inscrit dans les principes généraux du code de l'environnement.

Le mondialisme porte une lourde responsabilité dans la dégradation de notre environnement ; au contraire, le localisme est profondément écologique en plus d'être bon pour l'emploi et bon pour un aménagement raisonné des territoires.